

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 28 septembre 2022

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 15 juin 2022.....	3
II. Budget rectificatif (régularisation).....	3
III. Aide à la mobilité internationale.....	3
IV. Nomination des membres du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges.....	4
1. Les différents publics accueillis à l'Inspé :.....	4
2. Les résultats aux concours	5
3. L'entrée en première année de Master MEEF	5
VI. Information sur le dossier d'accréditation	6
VII. Information sur les élections au conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges.	6
VIII. Informations diverses	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	PETREULT	IGÉSR honoraire - Président du Conseil d'Institut
Mme	POLLET	Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle
M.	REBET	Principal du collège Maupassant - Limoges
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland – Limoges
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPERAN	Responsable administrative - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF- Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR - FST de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00.

Monsieur Pétreault et Monsieur Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, accueillent et présentent Madame Didou-Ayari, nouvelle responsable de la bibliothèque universitaire (BU) de l'Inspé et de Lettres de Limoges.

I. Approbation du compte rendu du 15 juin 2022

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 15 juin 2022. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	11(*)	Pour	11	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	-------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) un membre votant non présent lors du vote

Le compte rendu du conseil d'institut du 15 juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Budget rectificatif (régularisation)

M. Pétreault explique que le budget rectificatif dont il est question ce jour a déjà été présenté et voté lors du conseil d'administration (CA) de l'Université de Limoges. Les conseillers seront donc invités à se prononcer sur un vote de régularisation.

Mme Capéran, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que ce budget rectificatif résulte d'un virement entre la masse d'investissement et la masse de fonctionnement de l'institut. Elle précise qu'un montant de 6 000 € avait été budgétisé pour la partie « investissement » c'est-à-dire pour tout ce qui concerne les dépenses supérieures à 800 € hors taxe. Un bilan intermédiaire a démontré que sur ces 6 000 €, 2 700 € ne pourraient pas être utilisés à ces fins-là. Par conséquent, il a été décidé de transférer cette somme sur la masse de fonctionnement.

Mme Capéran informe aussi les conseillers que l'Inspé est en cours de finalisation du projet « plateau vivre ensemble ». Il s'agit d'aménager une salle à destination des étudiants qui sera à la fois un lieu convivial de rassemblement, de coworking ou encore de détente. Dans cette optique, l'Inspé a soumis une demande de financement « contribution vie étudiante et de campus » (CVEC) et s'est ainsi vu accorder 13 000 € de recettes pour aider à équiper cet espace.

Monsieur Pétreault propose de passer au vote, Il précise que celui-ci concerne uniquement la régularisation du budget rectificatif.

Nombre de votants	11	Pour	11	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) un membre votant non présent lors du vote

La régularisation du budget rectificatif est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Aide à la mobilité internationale

Mme Capéran rappelle aux membres du conseil que, chaque année, une aide à la mobilité internationale pour les étudiants est prévue dans le budget de l'Inspé de l'académie de Limoges. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier d'une somme octroyée par l'institut à laquelle peut éventuellement venir s'ajouter une aide de 240 € de la région. Ainsi, l'enveloppe maximale à laquelle peuvent prétendre les étudiants pendant toute la durée de leur séjour s'élève à 500 €.

Monsieur Pétreault demande aux conseillers de se prononcer sur le principe de reconduction de cette aide. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	11	Pour	11	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) un membre votant non présent lors du vote

IV. Nomination des membres du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

M. Moyon annonce aux conseillers que deux départs ont été enregistrés au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP). Pour rappel, le COSP a un rôle consultatif et préparatoire au conseil d'institut pour toutes les questions d'ordre pédagogique, scientifique ou en relation avec la recherche. Il est composé de membres pluri-catégoriels dont certains sont désignés en conseil d'institut. C'est le cas des deux membres sortants et c'est pourquoi, le conseil va devoir statuer sur les deux nouvelles propositions suivantes :

- **Mme Donnez** est professeure certifiée de mathématiques au lycée Raoul Dautry à Limoges. Sa candidature est proposée pour remplacer Mme Plazanet-David qui siégeait au COSP en qualité de représentante des tuteurs terrain mais qui, depuis la rentrée, n'assure plus cette mission en raison de son recrutement en temps partagé à l'Inspé. Mme Donnez a été recommandée par M. Arzoumanian, Doyen des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) de l'académie de Limoges. Son profil est intéressant puisqu'elle a eu une expérience professionnelle dans le privé avant de devenir fonctionnaire stagiaire en formation à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Elle est depuis plusieurs années tutrice terrain. Ainsi, elle connaît parfaitement le fonctionnement de la composante ;

- **Mme Lenoir**, conseillère technique « École Inclusive » auprès de Mme la Rectrice de l'académie de Limoges a pris la suite de M. Durand sur ce poste. Ce dernier, lauréat du concours d'Inspecteur de l'éducation nationale (IEN), a été nommé dans une circonscription. C'est pourquoi, eu égard à ses nouvelles missions, il a souhaité ne plus siéger au COSP. Il apparaissait donc intéressant de proposer Mme Lenoir en remplacement de M. Durand au sein de ce conseil.

M. Moyon rappelle que le règlement intérieur et les statuts de l'Inspé imposent une stricte parité dans la composition du conseil d'institut et du COSP. Pour le COSP, une prochaine étape va consister à désigner des représentants des usagers parmi les délégués des différentes promotions. C'est à ce moment là que la parité sera régulée.

M. Pétreault soumet ces deux candidatures au vote.

Nombre de votants	11	Pour	11	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) un membre votant non présent lors du vote

Les candidatures de Mme Donnez et de Mme Lenoir sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. Bilan de la rentrée 2022

1. Les différents publics accueillis à l'Inspé :

M. Moyon rappelle que cette année est la première année de mise en œuvre des maquettes dans la configuration attendue suite à la réforme. Ainsi, l'Inspé accueille des promotions de Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et des promotions de Master 2 MEEF. Pour ces derniers, deux statuts d'étudiants se côtoient : des contractuels alternants (CA) et des stagiaires en pratique accompagné (SPA). Dans chacun des parcours, ces CA et ces SPA suivent la même formation et ont les mêmes jours de présence à l'Inspé et en établissement ou en école. Cependant, pour la mention « second degré » et « encadrement éducatif », les parcours ont été répartis en deux groupes disciplinaires avec des jours de présence en établissement différents. Cette différenciation avait pour objectif de permettre, entre autres, aux chefs d'établissements de mieux équilibrer les cours disciplinaires sur la semaine et de proposer ainsi un emploi du temps plus cohérent pour la formation. M. Moyon ajoute qu'un bilan de cette organisation sera établi en fin d'année mais que pour l'heure, cette proposition a été plutôt bien accueillie.

L'Inspé accueille aussi des fonctionnaires stagiaires qui sont :

- soit inscrits dans le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « premier degré » (par site géographique), « second degré » (par parcours) ou « encadrement éducatif » lorsqu'ils ne sont pas titulaires d'un master MEEF. L'Inspé a à sa charge la formation de ces DIU. Pour autant, il faut noter que tous n'ont pas pu ouvrir cette année. En effet, les projections réalisées par le ministère quant à la répartition des fonctionnaires stagiaires mi-temps/temps complet ne se sont pas confirmées. De plus, l'opération permettant au rectorat de l'académie de Limoges de vérifier si ces lauréats aux concours étaient détenteurs ou non d'un master MEEF a été longue, empêchant alors l'obtention d'une liste complète et fiable dès la rentrée ;
- soit gérés par l'École académique de la formation continue (EAFC) pour les autres. Dans les mentions « second degré » et « encadrement éducatif », c'est l'EAFC qui assure la formation de ces temps complets. À l'inverse, dans le premier degré, en raison de contraintes organisationnelles, celle-ci est déléguée à l'Inspé et aura lieu durant la période de stage massé des Masters 2 MEEF parcours « Professeur des écoles ».

M. Moyon explique qu'il existe aussi huit exceptions qui touchent des stagiaires encore accueillis en Master 2 selon qu'ils se trouvent en situation de prolongation de stage, de renouvellement de stage ou encore parce qu'ils sont lauréats du concours mais pas du Master 1 MEEF.

Il termine sur ce point en précisant que la rentrée, en particulier les services des formateurs, avait été préparée au regard des flux attendus. Structurellement, plus de moyens que nécessaire ont été engagés. La gestion des flux s'avère complexe.

2. Les résultats aux concours

M. Moyon annonce que les taux de réussite aux concours des étudiants formés à l'Inspé de l'académie de Limoges se sont révélés très positifs :

- dans la mention « premier degré », le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) a enregistré de très bons résultats sur chacun des trois sites de formation ;
- dans les mentions « second degré » et « encadrement éducatif », on note également d'excellents résultats avec notamment 100% de réussite pour dix de ces parcours.

Avec la nouvelle réforme, les étudiants devraient être mieux préparés et ainsi mieux réussir au concours. La montée des étudiants de Master 1 MEEF en Master 2 MEEF permet une réelle continuité dans le travail.

3. L'entrée en première année de Master MEEF

M. Moyon commence par remercier l'ensemble des responsables de formations ainsi que le service de la scolarité pour le travail important réalisé dans le traitement des candidatures pour l'entrée en première année de Master MEEF à l'Inspé de l'académie de Limoges.

Lors de l'étude de ces candidatures, chaque responsable de formation a établi une liste principale, une liste complémentaire et une liste de dossiers non recevables. Mais, M. Moyon indique que la grande majorité des parcours, excepté les parcours « Professeur de Lycée Professionnel (PLP) » et « Professeur de Sciences Physiques et Chimiques (SPC) » n'ont pas atteint les capacités d'accueil qui avaient été votées lors d'un précédent conseil et ce, malgré un nombre parfois important de candidatures et l'appel à tous les candidats inscrits sur la liste complémentaire. Cela peut s'expliquer en partie par des non-réponses ou des désistements de candidats préinscrits préférant d'autres académies et/ou formations. Il précise que dans le premier degré, l'accès au Master 1 MEEF passe par une épreuve de positionnement pour laquelle il a été fixé un seuil en-dessous duquel le recrutement n'est plus possible.

M. Moyon explique qu'il s'agit d'un phénomène national. Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, ajoute que ce même constat a été fait dans d'autres filières, comme en Faculté de droit et de sciences économiques (FDSE) de Limoges. Cela signifie que ce sont les disciplines universitaires qui sont plus largement touchées.

Selon M. Moyon, le passage à la plateforme *Trouver mon Master (TMM)* l'an prochain, en lieu et place de *eCandidat*, devrait permettre de fluidifier et faciliter le système. M. Joussein, formateur en Sciences de la vie et de la Terre, partage également cet avis.

M. Pétreault s'interroge quant à l'écart assez conséquent pouvant exister entre le nombre très important de dossiers à traiter et le nombre de candidats finalement retenus. C'est, par exemple le cas dans le parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS) » et celui de « Conseiller principal d'Éducation (CPE) ». M. Moyon répond que les collègues se montrent sélectifs et refusent de facto tous ceux qui n'auraient pas le profil ou une formation suffisante pour intégrer le parcours.

On remarque aussi une hausse dans le recrutement de vacataires. Ces derniers viennent ainsi combler le déficit dû au fait que tous les postes proposés aux concours n'ont pas été pourvus. M. Rebet, principal du collège Maupassant à Limoges, dit qu'en effet, toutes les réserves se trouvent sur le terrain et que cela engendre de grandes difficultés pour trouver des remplaçants. Mme Rougerie-Froidurot, directrice de l'école primaire Léon Berland à Limoges, confirme cela et ajoute que certains préfèrent quitter la formation de l'Inspé pour devenir vacataires.

VI. Information sur le dossier d'accréditation

M. Moyon rappelle que le dossier d'accréditation de l'Inspé de l'académie de Limoges a fait l'objet d'une double présentation :

- devant les trois directions générales (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle [DGESIP], la direction générale de l'enseignement scolaire [DGESCO] et Direction Générale des Ressources Humaines [DGRH]) en mars 2022,

- devant le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en juillet 2022, ce dernier n'émettant qu'un avis consultatif.

À la suite, un courrier conclusif est parvenu à l'Inspé dans lequel des remerciements lui ont été adressés pour l'échange riche et fructueux qui a eu lieu. Il y est souligné le partenariat fort et solide existant entre l'Inspé, l'Université de Limoges et le rectorat de l'académie de Limoges, ce qui a permis de définir une offre de formation s'inscrivant dans un continuum de formation et conforme aux attendus de la réforme. Il est également mis en avant le fait que le projet mise sur le renforcement de l'internationalisation de la formation, le développement de la culture commune, la place de la recherche et son articulation avec la formation.

M. Moyon précise que d'autres points forts ressortent de ce courrier, comme :

- une réussite des étudiants au master et aux concours supérieures à la moyenne nationale ;
- une mise en œuvre de dispositifs de préprofessionnalisation (Initiation aux métiers de l'Enseignement et de l'Éducation dans le système Éducatif Français [IMEEF], parcours préparatoire au professorat des écoles [PPPE], assistant d'éducation [AED]) ;
- une politique de ressources humaines volontariste pour renforcer le potentiel des enseignants-chercheurs ;
- une culture professionnelle commune et innovante, pour les maquettes MEEF des mentions « second degré » et « encadrement éducatif » ;
- l'engagement dans une démarche qualité ;
- un partenariat sur le numérique avec Canopé.

VII. Information sur les élections au conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Mme Capéran annonce aux conseillers que l'Inspé de l'académie de Limoges doit mettre en place des élections afin de procéder :

- au renouvellement partiel de deux collèges, à savoir :
 - le collège C, soit les représentants des autres enseignants et autres formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur ;
 - le collège D, soit les représentants des personnels relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère.

Comme rappelé précédemment, la composition du conseil d'institut doit impérativement respecter la parité, c'est pourquoi, pour ces deux collèges, seules des femmes pourront être élues lors de ce scrutin. Elles seront élues pour le mandat restant à courir, soit pour un an.

- au renouvellement total du collège F, soit les représentants des usagers (étudiants, fonctionnaires stagiaires, personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation). Ce collège est composé de quatre titulaires et de quatre suppléants, l'alternance homme/femme doit être respectée.

Afin de toucher un maximum de personnes et que tous aient la possibilité de voter, ces élections se dérouleront sur deux jours : les 19 et 20 octobre 2022.

Toutes les informations relatives à ce scrutin sont affichées sur le site internet de l'Inspé. Une communication va également être réalisée auprès des étudiants et des formateurs par e-mail. A contrario, aucune information spécifique ne sera adressée aux syndicats, il leur appartient de se tenir informés de la période électorale.

VIII. Informations diverses

M. Moyon informe les membres du conseil que les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment A sont terminés. L'ascenseur est désormais en fonctionnement. À ces travaux sont venus s'ajouter ceux de l'étanchéité du toit de ce même bâtiment qui n'étaient pas prévus à l'origine.

Sur le site Condorcet, deux bâtiments sur trois sont maintenant aux normes. Les travaux du bâtiment B ne seront pas réalisés avant plusieurs années, faute de moyens.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, M. Pétreault remercie les conseillers et leur rappelle que le prochain conseil d'institut aura lieu le 07/12/2022.

M. Pétreault clôt la séance à 15h18.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN